



## Soins et promenades des animaux de compagnie des personnes dépendantes, (à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage)

### Définition

Elle consiste à s'occuper des animaux domestiques : nourrir, nettoyer la litière ou la cage et promener régulièrement ou ponctuellement l'animal

Elle doit être exercée auprès des animaux de compagnie des personnes dépendantes pour pouvoir bénéficier des différentes exonérations de charges.

### Contenu de l'activité

Pour nourrir l'animal il faut tenir compte de ses besoins spécifiques et de ses habitudes. Il faut faire attention à la quantité et à la qualité de nourritures données à l'animal. Elles doivent être adaptées au poids et à l'état physique de l'animal (il faut préférer au maximum la nourriture pour animaux plutôt que les restes de repas). Il faut également que l'animal ait toujours à sa disposition un grand bol d'eau fraîche.

La litière de l'animal doit rester propre ainsi que son couchage. Les parasites se reproduisent plus facilement si la litière et le couchage ne sont pas régulièrement nettoyés.

Les animaux doivent être brossés régulièrement surtout pendant les périodes de pertes de poils.

Si l'animal est en mauvaise santé (perte des poils, perte d'appétit, perte de poids, animal fatigué...), il faut pouvoir s'en rendre compte et aller voir le vétérinaire, si nécessaire. Il faut savoir traiter l'animal contre les parasites (poudre, collier, liquides antiparasitaires et vermifuges). L'animal doit obligatoirement être à jour de ses vaccins.

Si nécessaire, il faut donner régulièrement la pilule aux chats femelles pour éviter la reproduction.

Il faut savoir s'adapter au comportement de l'animal (agressif, doux, paresseux, joueur...).

Lors des promenades, la sécurité est primordiale, le chien doit toujours rester en laisse. Il faut éviter qu'il soit au contact d'enfants et même d'adultes afin d'éviter les problèmes de morsures. Il est également recommandé qu'il ne soit pas en contact avec d'autres animaux (pour éviter les bagarres et la transmission de parasites).

Lors de la période de chaleur des femelles, il faut être très vigilant avec les mâles.

Dans tous les cas, lors des promenades, les animaux doivent être sous surveillance constante pour éviter tous types d'accidents.

Les actes de soins vétérinaires sont exclus de cette activité.

### Les points de vigilance

La personne qui exerce cette activité doit avoir des connaissances générales sur les animaux et doit être patient et calme.